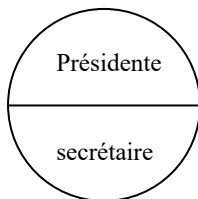


## **Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 7 septembre 2021**, à 19 h 30, par visioconférence.

### **Sont présents, mesdames et messieurs :**

Arsenault, Julie,  
Bourgeois, Elen,  
Caron, Nicolas,  
Chaput, Pierre-Luc,  
Côté, Daniel,  
Fontaine, Daniel,  
Ladouceur, Jean-Claude,

Laplante, Daniel,  
Ménard, Sylvie,  
Moore, Josianne,  
Néron, Line,  
St-Germain, Karina,  
Tanguay, Camille.

### **Avaient prévenu de leur absence, madame et monsieur :**

Bellefleur, Cindy,  
Brennan, Stéphane.

### **Sont aussi présents, mesdames et messieurs :**

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,  
Camirand, Daniel, secrétaire général et directeur général adjoint,  
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,  
Prévèreault, Nancy, directrice générale adjointe.

### **Sont invités, mesdames et monsieur :**

Laplante, Marie-Claude, directrice adjointe au Secrétariat général,  
Paillé, Dominique, substitut au protecteur de l'élève,  
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

### **Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> Julie Arsenault, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

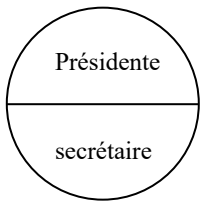
### **Adoption de l'ordre du jour**

M. Jean-Claude Ladouceur propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **Période de questions**

Une question de la part d'un membre du public est posée en lien avec un dossier d'élève. Comme cette question est à caractère nominatif, madame la présidente, Julie Arsenault, précise qu'une réponse sera acheminée directement à cette personne par le biais du secrétaire général.

CA-21-09-01



## **Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

### **Bloc de résolution, informations et reddition de comptes**

CA-21-09-02

Monsieur Daniel Côté propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 juillet 2021 et de prendre acte des rapports de reddition de comptes suivants :

- Nombre de demandes de dérogation au régime pédagogique acceptées, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, en regard de l'admission des élèves à l'école et de la fréquentation scolaire;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modification de plus de 10 % du montant initial d'un contrat.

### **Points retirés du bloc de résolution**

CA-21-09-03

Monsieur Pierre-Luc Chaput propose et il est unanimement résolu de prendre acte des rapports de reddition de comptes suivants :

- Nombre de transfert d'élèves ou de groupes d'élèves d'une école à une autre dans le cadre de l'application des critères d'inscription;
- Nombre de postes d'enseignants, par école, au secteur des jeunes.

### **Huis clos**

CA-21-09-04

Madame Chantal Langelier propose et il est unanimement résolu de décréter un huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

### **Retour en assemblée délibérante**

CA-21-09-05

Monsieur Jean-Claude Ladouceur propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

### **Dépôt des rapports du protecteur de l'élève et de la substitut du protecteur de l'élève**

*Au cours du huis clos, les membres du conseil d'administration ont pris connaissance d'un rapport du protecteur de l'élève et d'un rapport de la substitut du protecteur de l'élève concernant un dossier d'élève.*

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

secrétaire

**Demandes d'agrandissement et de construction d'école**

CONSIDÉRANT le développement de la clientèle à l'éducation préscolaire 4 ans;

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle au préscolaire, au primaire et au secondaire;

CONSIDÉRANT la situation actuelle des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la volonté de certaines municipalités de développer des projets d'infrastructure en partenariat avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

Madame Elen Bourgeois propose et il est unanimement résolu de procéder aux demandes d'ajout d'espace suivantes :

CA-21-09-06

- Construction d'une nouvelle école secondaire;
- Agrandissement d'une nouvelle école primaire – ajout de 6 classes;
- Agrandissement de l'école de la Croisée afin d'y ajouter deux classes de préscolaire 4 ans, de retirer les locaux temporaires et d'aménager une bibliothèque;
- Ajout d'un nouvel édifice à l'école Henri-Bachand, en collaboration avec la municipalité, afin notamment de remplacer le local temporaire, ajouter un local pour l'enseignement de la musique et deux classes de préscolaire 4 ans.
- Ajout de six classes à l'école Sacré-Coeur (Acton Vale);
- Agrandissement de l'atelier Multi de l'EPSH pour accueillir les nouveaux programmes;
- Rénovation et réaménagement des locaux desservant le mandat régional de l'école René-Saint-Pierre;
- Ajout d'un gymnase à l'immeuble Saint-Hugues lors de la rénovation de l'immeuble;
- Ajout d'un gymnase à l'école des Moissons lors de la rénovation de l'immeuble.

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

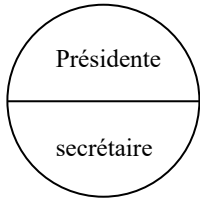
**Aménagement d'un terrain de Pumptrack à la Polyvalente Robert-Ouimet**

- CONSIDÉRANT QUE l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, ch. C-19) permet à une municipalité de conclure une entente avec un centre de services scolaire dans le but d'accomplir en commun l'exécution de travaux;
- CONSIDÉRANT QUE la direction et le conseil d'établissement de l'école désirent que soit établie une entente relative à l'aménagement d'un terrain de Pumptrack, sur le terrain du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, sur une partie du lot 5 901 669;
- CONSIDÉRANT QUE le partenariat entre le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe et la Ville d'Acton Vale, à la suite du projet d'aménagement d'un terrain de Pumptrack à la polyvalente Robert-Ouimet;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe s'engage à ne pas faire d'intervention sur le site sans autorisation préalable de la Ville;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien et la réparation du terrain de Pumptrack et de tous les équipements qu'elle aura installés sur le site pendant la durée de l'entente ou de ses renouvellements. Ces équipements, de même que le mobilier urbain placés sur le site, demeurent la propriété de la Ville.
- CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente sera rédigé pour le partage des services;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage, sur demande du CSSH, à accorder à celle-ci des heures d'utilisation prioritaires du terrain de Pumptrack pendant la période horaire scolaire d'ouverture de la polyvalente Robert-Ouimet (PRO), soit du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, dans la mesure où une telle demande est formulée avant le 15 juillet de chaque année auprès du gestionnaire de l'entente.

CA-21-09-07

Madame Sylvie Ménard propose et il est unanimement résolu d'accepter le projet d'aménagement d'un terrain de Pumptrack sur le terrain de la polyvalente Robert-Ouimet et autorise le directeur général, monsieur Jean-Pierre Bédard à signer les documents relatifs à cette entente.

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



**Rapport du directeur général**

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**Levée de la séance**

Madame Chantal Langelier propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

CA-21-09-08

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

---

A large diagonal line starts from the left edge of the page, just below the signature lines, and extends to the bottom right corner, crossing the right margin.